



Ambassade de France
en Géorgie

PASSEPORT TALENT



Si vous êtes étranger et souhaitez travailler en France plus de 3 mois, vous pouvez bénéficier d'une carte de séjour pluriannuelle passeport talent. Cette carte peut vous être délivrée dans plusieurs situations, notamment si vous êtes hautement qualifié, souhaitez créer une entreprise ou investir en France, ou si vous êtes artiste. Elle est valable 4 ans maximum et renouvelable. Ce régime peut être appliqué au membre (conjoint, enfant) de votre famille.

Qui peut demander :

Cette carte concerne 10 catégories correspondant aux réalités économiques actuelles :

1. Jeunes diplômés (master ou équivalent ou titulaire d'un diplôme de niveau I labellisé par la conférence des grandes écoles) salariés ou salariés d'une jeune entreprise innovante
2. Travailleur hautement qualifié (carte bleue européenne)
3. Salarié en mission avec un contrat de travail en France
4. Chercheur
5. Créateur d'entreprise
6. Porteur d'un projet économique innovant
7. Investisseur économique
8. Mandataire social
9. Artiste-interprète
10. Etranger ayant une renommée nationale ou internationale (domaine scientifique, littéraire, artistique, intellectuel, éducatif ou sportif)

Où demander :

Si vous êtes en Géorgie - Vous devez déposer votre demande de carte auprès des autorités consulaires françaises à Tbilissi.

Si vous êtes en France - Vous devez déposer votre demande de carte à la préfecture (ou sous-préfecture) de votre domicile (renseignez-vous sur le site internet de la préfecture) dans les 2 mois précédant la date d'expiration de votre précédente carte de séjour.

Pour avoir plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

L'Ambassade de France en Géorgie, Service consulaire

au +995 32 272 14 01 ou écrire au : consulat.tbilissi-amba@diplomatie.gouv.fr
www.ambafrance-ge.org